



SWATTING canular téléphonique

Par LOLO27

Bonjour ,

Il y a trois mois j'ai été victime d'un swatting de la part d'un jeune qui ce faisant passer pour mon fils a appeler les gendarmes en disant que j'étais en train de battre mon épouse ,les gendarmes se déplacent et me réveille a 4 h du matin et surpris qu'il n'y ai pas d'épouse et que je soit en train de dormir, la personne enfin retrouvé.
suis je selon vous en droit de porter plainte et demande dommage et intérêt ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Oui vous pouvez porter plainte. Mais il ne se passera pas forcément grand chose... c'est selon les antécédents du jeune en question.

Par LOLO27

Oui , probablement un simple rappel a la loi, mais me lever a 4 H du mat il faut que ca lui coute quelque chose pour qu'il comprenne , un simple rappel a la loi n'est pas suffisant

Par yapasdequoi

Ce n'est pas vous qui jugez ce qui est suffisant comme sanction, c'est le juge.

Par Isadore

Bonjour,

Vous déposer plainte et dire que vous avez l'intention de vous constituer partie civile.

Vous demanderez au juge un dédommagement. Ce n'est pas à vous de décider de la peine, mais vous pouvez espérer une petite indemnité. Je vous conseille de présenter la chose non pas comme une volonté de "punir" l'individu, c'est le rôle du juge, mais comme une indemnisation pour votre préjudice moral et matériel (fatigue, choc...).